

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Arrêté du 23 décembre 2010 modifiant le taux d'actualisation des provisions techniques non-vie des entreprises d'assurance

NOR : EFIT1031092A

La ministre de l'économie, des finances et de l'industrie,

Vu le code des assurances, notamment ses articles A. 331-10 et A. 331-22 ;

Vu l'avis du comité consultatif de la législation et de la réglementation financières en date du 15 décembre 2010,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Aux articles A. 331-10 et A. 331-22 du code des assurances, les mots : « taux moyen des emprunts de l'Etat français calculé sur base semestrielle » sont remplacés par les mots : « taux moyen au cours des vingt-quatre derniers mois des emprunts de l'Etat français ».

Art. 2. – Le directeur général du Trésor est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 décembre 2010.

CHRISTINE LAGARDE